

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°006/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **18 février 2026**

Date d'affichage : **26 février 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 25 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Jean-Michel BRUNET, Yveline CORDIER, Jean-Baptiste CRAFFK, Violaine PIQUET-GAUTHIER,

Pierre SAVOLODELLI, **formant la majorité des membres en exercice**

Absents :

Marielle BOY, Lisa FAURE

Fabrice LOISEAU a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	12
PRESENTS	:	10
VOTANTS	:	10

OBJET : REGIE DES GRANDS BAINS : REPRISE D'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la clôture de l'exercice 2025, le budget de fonctionnement des Grands Bains fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 840 348,78€.

Cet excédent exceptionnel est notamment dû aux indemnisations reçues dans le cadre des différents contentieux et de la reprise des provisions constituées depuis 2017 pour faire face à ce risque juridique désormais soldé.

Les tarifs d'accès à l'établissement étant régulièrement comparés aux équipements équivalents et conformes aux prix en vigueur, cet excédent n'est pas le résultat d'un tarif d'entrée trop élevé.

Conformément aux dispositions en vigueur, ce résultat doit être affecté :

- En priorité pour le montant des plus-values de cession d'éléments d'actifs, au financement des mesures d'investissement

- Pour le surplus, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cession
- Enfin, pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau ou au reversement à la collectivité locale de rattachement

Pour l'exercice 2026, le besoin de financement de la section d'investissement du budget des Grands Bains est excédentaire à hauteur de 287 767,12€.

Les crédits d'investissement prévus au budget 2026 permettent de financer un programme ambitieux et complet de 3 623 494,53€ couvrant la totalité du besoin et un excédent de 1 004 487,37€ est constaté.

Aussi, il est proposé de reverser cet excédent, de manière exceptionnelle, au budget principal.

VU les articles R.2221-48 et R.2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°004/2026 du 25 février 2026 de reprise anticipée des résultats ;

CONSIDERANT que l'excédent de fonctionnement constaté sur le budget des Grands Bains est exceptionnel compte-tenu des éléments précités ;

CONSIDERANT que cet excédent est affecté en priorité à la couverture des besoins de financement des sections de fonctionnement et d'investissement du budget des Grands Bains ;

CONSIDERANT qu'il résulte un excédent de 1 004 487,37€ ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

DECIDE d'intégrer une partie du résultat de l'excédent de fonctionnement du budget annexe des Grands Bains vers le budget communal.

PRECISE que le montant de la reprise s'élève à 1 004 487,37€ € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :

- Budget des Grands Bains : article 6586 pour 1 004 487,37€
- Budget communal : article 75861 pour 1 004 487,37€

PRECISE que ces crédits seront portés aux budgets primitifs 2026 des budgets concernés.

AR Prefecture

005-210500799-20260225-006_2026-DE
Reçu le 27/02/2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance,

Fabrice LOISEAU

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, representing the signature of Fabrice LOISEAU.